



Testament personne sous curatelle renforcée

Par **laurence25**, le **12/06/2014** à **11:11**

Mon époux dont je suis séparée par un jugement par consentement mutuel, donc je ne suis pas divorcée, m'a informée que sa curatrice l'avait emmenée chez son notaire avec 2 témoins qu'elle a choisis afin que je sois déshéritée en cas de décès de mon époux.

En principe ma réserve était d' 1/4 des biens de mon mari car il a 3 enfants d'un premier mariage (3/4 aux enfants). Mon mari possède plusieurs appartements.

Mon époux m'a signalée que ce n'est pas lui qui a pris l'initiative de cette démarche mais que c'est cette curatrice qui lui a conseillé de me déshériter.

Je tiens à signaler que mon mari s'est fait spolier de plus de 60 000 € par une femme après la séparation et qu'il s'était mis dans une situation financière difficile malgré une pension de retraite de 4 600 €/ mois + 1000 €/mois de revenus de locations.

En revanche, il m'empruntait des fonds régulièrement que j'ai bien eu du mal à récupérer à cause de la curatrice et il ne participait pas aux charges du ménage. J'ai eu des problèmes avec la curatrice pour exécuter le jugement de séparation. La mise sous curatelle a été faite 2 ans après la séparation. Je pense qu'il s'agit d'une vengeance de sa part. J'ai 68 ans. Je pense que je suis une gêne pour elle car j'ai appris, par la Direction de La Cohésion Sociale, qu'elle n'avait aucun diplôme en droit ni en comptabilité alors que j'ai exercé le métier de professeur d'éco-gestion pendant 41 ans. Elle refusait d'exécuter le jugement alors qu'un jugement est un titre exécutoire. De plus, elle ne répondait pas au courrier de l'huissier de Justice.

Donc la curatrice a-t-elle le droit d'influencer mon époux. Elle l'incite également à divorcer. Mon mari ne veut pas divorcer, moi non plus. Il a voulu se séparer de moi pour dépenser librement son argent. J'étais un frein pour lui, puisque je l'empêchais de dilapider son

patrimoine avec ses bons amis profiteurs.

Nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens. Je suis moi-même propriétaire d'une maison (bien propre acquis 11 avant avant mariage) et n'ai pas d'héritiers. Nous n'avons pas d'enfants issus de notre union. Je ne suis pas une femme vénale mais quand même.

Est-ce normal ? De plus les comptes sont mal tenus. Des postes n'apparaissent pas dans sa comptabilité. Dois-je avertir le Juge des tutelles des agissements de la curatrice. Elle a déjà été convoquée par mes soins chez le juge des tutelles et à la Direction de la Cohésion Sociale.

J'ai déjà averti le juge des tutelles des fautes de gestion de la curatrice mais ...

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.